

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 7 -sept-

Absent : 1 (un)

convocation : 31/03/2023

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. ANRIGO Michel, Maire de Coustouges. Étaient présents outre le Maire sus nommé

MM les conseillers municipaux : IGLESIAS Marc, GARRIGUE Michel, BECK Martine, MIRALLES Richard et GIE Florence,

Absent : CASANOVA Jean-Louis

A été nommé secrétaire : IGLESIAS Marc

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Approbation devis ameublement de l'ancien presbytère en gîte Et demande de subventions

M. le Maire rappelle que les enjeux visent à revitaliser l'activité sociale, touristique, culturelle, créative, sous forme diversifiée d'animation, de rencontre, avec un souci d'intéresser tous publics. Un lieu axé sur l'intérêt général local. Il rappelle que l'aménagement de la bâtisse sera composé d'un coin salon détente, d'une salle à manger, d'une salle d'exposition bibliothèque qui servira aussi de salle de rencontres et de réunions pour nos aînés et nos associations, d'une cuisine et de sanitaires (création d'une extension sur le jardin). Quatre chambres seront créées au 1^{er} et 2^{ème} étage entièrement équipées avec salle de bains attenante.

Dans le prolongement des travaux de rénovation de l'ancien presbytère en gîte, il convient de procéder à l'acquisition de meubles divers pour équiper l'ensemble de la structure.

Ces aménagements peuvent bénéficier d'aide du Conseil Départemental, et de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

M. le Maire a dressé une liste de meubles nécessaires à l'équipement de la structure. Il présente un devis de la société STORY dont l'ensemble de l'équipement (sans les meubles de la cuisine) s'élève à 13 775.00 € HT et un devis de la Société BUT (ameublement complet) qui s'élève à 9 783.54 € HT.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Engager toutes les démarches utiles pour demander des subventions.
- d'approuver un des deux devis présentés
- l'autoriser à signer tous les documents afférents.

Ouï cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents :

- Prend en considération et approuve le dossier relatif à l'aménagement de l'ancien presbytère en gîte.
- Approuve le devis (ameublement complet) de la société BUT dont le montant s'élève à 9 783.54 € HT
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial à hauteur de 50 % et de la Préfecture des Pyrénées-Orientales à hauteur à 30 %
- L'Autorise à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Michel Anrigo, Maire de Coustouges

*Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le sept avril deux mille vingt-trois*

